

La spécialité se sent menacée

Le sombre diagnostic des anapaths libéraux

Nomenclature obsolète, inégalités de financement en fonction du mode d'exercice, démographie déclinante, « confusion » avec la biologie... : la spécialité d'anatomo-cytopathologie (ACP), plaque tournante du diagnostic des cancers, affronte de sérieuses difficultés et sonne l'alarme.

« *UNE SPÉCIALITÉ médicale au bord de l'implosion.* » Le Dr Michel Guiu, président du Syndicat des médecins pathologistes français (SMPF), n'y va pas par quatre chemins pour qualifier la « crise » protéiforme qu'affrontent les anapaths libéraux, pourtant plaque tournante du diagnostic du cancer (les pathologistes du secteur privé sont à l'origine de deux tiers des diagnostics et responsables de 90 % des examens cytologiques).

Les raisons de l'inquiétude sont multiples. Comme pour d'autres spécialités, la démographie est alarmante. Sur 1 450 pathologistes, 47 % exercent en libéral mais l'Ordre prévoit une chute de 50 % à l'horizon 2020. S'agissant des moyens, la profession dénonce tout à la fois une nomenclature « obsolète » (figée depuis plus de vingt ans), un blocage durable des actes ACP et surtout des « disparités de financement majeures en fonction du mode d'exercice ». Ainsi, les services hospitaliers d'ACP bénéficient de financements spécifiques via les MIGAC (missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation) et donc de cotations bien supérieures à celles du secteur privé (« de trois à dix fois plus



En 2020, les anapaths auront perdu 50 % de leurs effectifs

importantes », selon le syndicat). En secteur libéral, « les moyens dont dispose la spécialité sont inadéquats pour lui permettre de se restructurer », résume le Dr Guiu, qui précise que « tout acte oncologique complexe est aujourd'hui largement déficitaire ». Dans la même veine, le SMPF dénonce la politique « unijambiste » de l'INCa (Institut national du cancer) « privilégiant ouvertement le secteur hospitalier » (actes et financements réservés à des plate-formes exclusivement hospitalières, double lecture hospitalière obligatoire...). « Si la politique voulue est d'asphyxier le secteur libéral et de détourner la cancérologie du secteur privé vers le secteur hospitalier, le traitement de choc en cours sera extrêmement efficace », avance le Dr Guiu.

Visibilité. Autre crainte de la profession : la « confusion » croissante entre biologie et ACP, à la faveur de la réforme de la biologie médicale, qui classe les actes des anapaths dans les analyses de biologie. « Dissoudre sans aucune raison l'identité de l'ACP dans la

biologie réduirait la qualité du service médical rendu au malade », fait valoir le syndicat de la spécialité.

Cette crise à la fois financière et identitaire s'aggrave alors que, paradoxalement, la spécialité – qui concentre l'ensemble des données cancérologiques – est censée se mobiliser notamment pour la réussite du dossier communicant de cancérologie (DCC), dans le cadre des priorités de santé publique. Mais, déplore le syndicat des pathologistes, « aucune des agences sanitaires impliquées dans ce dossier ne donne à ce jour aux médecins pathologistes la moindre visibilité ».

Le Dr Guiu a alerté le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, sur l'ensemble de ces difficultés. Un groupe de travail sur l'ACP a été mis sur pied par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS). Le syndicat veut croire que la mesure n° 20 du plan Cancer 2009-2013, à savoir « soutenir la profession d'anatomie pathologique », ne restera pas lettre morte. Il appelle de ses vœux un « contrat d'objectifs, de moyens et de performance » pour la spécialité.